

COMMUNE DE LES HERMAUX

Séance du 12 avril 2022

Membres	Date de la convocation: 04/04/2022
En exercice : 7	<i>L'an deux mille vingt-deux et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves RODIER</i>
Présents : 7	
Votants: 7	
Pour: 7	Présents : Yves RODIER, Pierre-Henri SEGUIN, Julien VAYSSIER, Vincent GELY, Joel REVERSAT, Sylvie DUBOIS, Jérémy SOLIGNAC
Contre: 0	
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Sylvie DUBOIS

Objet: Bail de location pylône TDF - 2022 DE 021

Bail de location pylône TDF

Le Maire indique au Conseil municipal que la société TDF l'a contacté pour un projet d'implantation d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Le Conseil municipal conscient notamment des insuffisances de la couverture en téléphonie mobile sur le territoire;

Pour cela, la Société TDF louerait à la commune 160 m² de la parcelle A n°453 sur laquelle elle pourrait édifier un pylône destiné à accueillir les antennes de ses éventuels clients aux conditions suivantes :

Emprise : 160 m² sur la parcelle cadastrée A-453

Pour une durée de : 20 ans.

Consenti pour un loyer annuel de : 2 000 €.

Après en avoir délibéré, et ayant pris connaissance du projet de bail que TDF a adressé à la mairie

Approuve le projet d'implantation par TDF d'un site radioélectrique, composé d'équipement techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes

Autorise en conséquence le Maire à signer avec TDF le bail présenté pour la location d'une parcelle de terrain appartenant à la commune et toute les pièces relatives à cette affaire..

Délibération rendue exécutoire le 14/04/2022
par publication à compter du 14/04/2022

Le Maire,
Yves RODIER



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.